

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
1 / 10

Nom du produit : **Anti-glisse**
Code du produit : **1992 (0,2 l)**

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Anti-glisse**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Traitement anti-dérapant pour carrelage et pierres naturelles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur : Patina-Fala France Sarl
Rue : 5, rue de Zimmersheim
Code pays/Code postal/Commune : F – 68400 Riedisheim
Téléphone : 00800 99 22 86 30
Téléfax : 00800 99 22 86 32
E-Mail : info@patina-fala.fr
Service chargé des renseignements : Département « F&E » et sécurité du produit
Contact, E-Mail : Patina-Fala, info@patina-fala.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Skin corr. 1B, H314

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Mention(s) d'avertissement:

C, corrosif.

Mention(s) de danger :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

Conseil(s) de prudence :

S1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37 Porter des gants appropriés.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
2 / 10

Nom du produit : **Anti-glisse**
Code du produit : **1992 (0,2 l)**

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:



GHS05

Mention(s) d'avertissement:

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: difluorure d'ammonium.

Mentions de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG
			- 1272/2008 (CLP)
difluorure d'ammonium.	1-10	CAS 1341-49-7 EINECS 215-676-4 Index 009-009-00-4 Reg.-Nr. 01-2119489180-38	T, C, R25, R34 Acute Tox. 3 H301 Skin Corr. 1B H314

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Composition (648/2004;

DetVO):

Autres composants : Difluorure d'ammonium.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
3 / 10

Nom du produit : **Anti-glisse**
Code du produit : **1992 (0,2 l)**

Autres informations : -

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Le produit est corrosif en raison de sa teneur en acide et de fluorure. Changer les vêtements souillés.
Après inhalation :	Prendre l'air frais et consulter un médecin.
Après contact avec la peau :	Laver à l'eau et au savon. Couvrir la zone touchées avec un pansement stérile, prévenir un médecin.
Après contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux en écartant les paupières 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consultez immédiatement un médecin.
Après ingestion :	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :	La substance elle-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction :	Eteindre l'incendie avec des extincteurs appropriés.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :	Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie : fluorure d'hydrogène et de l'amoniac.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire.
Rester dans la zone de protection uniquement avec des vêtements de protection. Ne pas laisser l'eau des extincteurs rentrer en contact avec les eaux de surface ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau.
---	---

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
4 / 10

Nom du produit : **Anti-glisse**
Code du produit : **1992 (0,2 l)**

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres sections:	Aucune.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Appliquer le produit concentré uniquement avec des gants de protection.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans l'emballage d'origine. Veuillez respecter les lois et réglementations relatives au stockage et à l'utilisation de substances polluantes. Température de stockage : température ambiante.
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Aucun
Indications concernant le stockage commun:	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Produit à utiliser de manière appropriée.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	CAS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
difluorure d'ammonium.	1341-49-7	Allemagne	-	1 E 4(II)	-	-

Remarque : -
Date, Fiche de données de sécurité, DFG
référence

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :	Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant
--	--

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
5 / 10

Nom du produit : Anti-glisse
Code du produit : 1992 (0,2 l)

Protection respiratoire :	les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Nécessaire lors de la présence d'aérosols, sinon pas nécessaire. Eviter la formation d'aérosols.
Protection des mains :	Portez des gants de protection. D'après la sélection des matériaux pour gants EN 374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).
Matériau des gants	Par exemple des gants en néoprène. Respecter les instructions de service du fabricant. Choix des matériaux résistant aux Difluorure d'ammonium.
Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Les détails de ce qui est demandé par le fabricant de gants de protection. Remplacer les gants à l'heure.
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Inodore

pH :	Environ 4 à 20°C (conc.)
point de fusion/point de congélation :	Environ 0°C (eau).
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Environ 100°C (eau).
Point d'éclair :	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non déterminée.
Inflammabilité:	Incombustible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	Non applicable.
Pression de vapeur	Non déterminée.
Densité de vapeur:	Non déterminée.
Densité relative	1,03 g/cm ³ (20°C)
Solubilité(s)	Soluble avec l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité;	Non déterminé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
6 / 10

Nom du produit : **Anti-glisse**
Code du produit : **1992 (0,2 l)**

Propriétés explosives Non applicable.
Propriétés comburantes. Non applicable.

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Réagit violemment avec les bases et les alcalis. Réagit avec les métaux sensibles aux acides (par exemple, le zinc) pour former de l'hydrogène.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas utiliser avec des produits de nettoyage chlorés (comme par exemple l'eau de javel). Réagit aux matériaux sensibles aux acides comme les pierres calcaires, le Marbre, les métaux.
10.4 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits d'entretien.
10.5 Matières incompatibles	Ne pas utiliser avec des acides. Risque de formation de fluorure d'hydrogène toxique.
10.6 Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie du fluorure d'hydrogène et d'amoniac peuvent être libérés.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
difluorure d'ammonium	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/1 h (inhal.)	60-130 mg/kg - mg/kg - mg/l	Rat - -	- - -

Toxicité aiguë	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Corrosion/irritation de la peau:	Le mélange est classé comme Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le mélange est classé comme Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
7 / 10

Nom du produit : Anti-glisse
Code du produit : 1992 (0,2 l)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit abaisse le pH de l'eau. Le mélange n'a pas de dangers pour l'environnement (voir la section 2). La classification des propriétés environnementales a été effectué conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
difluorure d'ammonium	LC50= 422 mg/l	96 h	Poisson	OECD 203

12.2 Persistance et dégradabilité:

La matière inorganique est non dégradables par méthodes biologiques

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas bioaccumulable

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
8 / 10

Nom du produit : **Anti-glisse**
Code du produit : **1992 (0,2 l)**

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Code déchets: 060300. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts. Faire attention à la teneur en fluor.

Emballages non nettoyés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

14.1 Numéro ONU

UN 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIFLUORURE D'AMMONIUM)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

III

Réglementations particulières:

14.5 Dangers pour l'environnement :

No

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1 Numéro ONU

UN 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (AMMONIUM HYDROGENDIFLUORIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement :

No

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

Transport aérien ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU

UN1760

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
9 / 10

Nom du produit : **Anti-glisse**
Code du produit : **1992 (0,2 l)**

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (AMMONIUM HYDROGENDIFLUORIDE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement :	No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 (EG)	Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble. Détails des composants voir section. 3
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006: Appendice XIV, REACH Art. 57 Classe risque aquatique (WGK)	SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés. WGK 1, selon VwVwS, Appendice 4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation : Aucune

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version - /19.08.2011

16.2 Abréviations et acronymes:

Aucune

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucune

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
-----	---------------------------

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
13/05/2016

Révision :
Version 1.0 /13.05.2016

Page :
10 / 10

Nom du produit : **Anti-glisse**
Code du produit : **1992 (0,2 l)**

R25	Toxique en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

-	

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel